



Conseil municipal du 15 mars 2016 Compte-rendu

Le **quinze mars deux mil seize**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS ----- CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 10 mars 2016, s'est réuni à la mairie – salle du restaurant scolaire - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire, et de Daniel DURAND, Adjoint, pour le vote du compte administratif.

Membres :		Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints ; Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Stéphanie MICHEL, Maryline PERRIN, Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- en exercice :	18	
- présents :	15	
- votants :	16	
- pouvoirs :	1	
Quorum :	10	Absents et excusés : Bruno GALICHON représenté par Sandrine GALICHON, Elodie BERRAUD, Flavien FEUGERE.

Secrétaire : Fabrice CHENAUD - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 1er mars 2016 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès verbal de sa réunion du 1^{er} mars 2016.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, les comptes rendus des réunions du bureau municipal du 3 mars et du conseil communautaire du 18 février

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance de deux décisions que le maire a prises en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 : n° DEC. 2016-15-002 – décision de non préemption d'une propriété non bâtie, le bourg et n° DEC. 2016-15-003 – décision de non préemption d'une propriété bâtie, chemin de Santinante.

Budget principal :

Publication des marchés publics conclus en 2015, supérieurs à 25 000 €

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Prestation	Fournisseur	Code postal	Date	Montant TTC
Travaux				
Voirie communale	EUROVIA DALA	42153	14/09/2015	108 328,36
Allées du cimetière	COLAS	42230	31/07/2014	40 609,20
Fournitures				
Repas du restaurant scolaire	CORALYS	69300	17/07/2008	48 484,49
Tracteur service voirie	CLAAS	42110	30/03/2015	60 000,00

Budget principal :**Vote du compte administratif 2015**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2015 qui vient de lui être présenté. Le résultat global de l'exercice est de 802 118,05 € (excédent de fonctionnement : 351 628,97 € et excédent d'investissement : 450 489,08 €), somme ramenée à 721 772,54 € après intégration des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 80 345,51 €.

Budget principal :**Vote du budget primitif 2016 et de l'affectation du résultat 2015**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à la majorité des votants (4 abstentions ; 12 pour ; 0 contre), le budget primitif principal 2016. Il s'équilibre en dépenses et en recettes des sections :

- de fonctionnement à 1 266 614 €
- d'investissement à 1 515 049 € après incorporation du virement de la section de fonctionnement de 212 910 € et de l'excédent de clôture de 450 489,08 €. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 80 345,51 €. Il approuve les délibérations qui découlent de ce budget (participation au budget du service Assainissement, taux des impôts locaux, etc).

Construction de la boulangerie et d'un logement : fixation du loyer

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité des votants, le loyer mensuel de la future boulangerie à 700 € et le loyer du logement annexe à 400 €.

Eclairage du terrain de football : participation à verser au SIEL

Rapporteur : Daniel BOUILLON, Adjoint.

Le conseil municipal décide, à la majorité des votants (4 abstentions ; 12 pour ; 0 contre) de réaliser l'éclairage du stade. Il choisit d'amortir cette opération sur 10 ans.

Location de la salle d'entrée de Carillon : tarif appliqué à un notaire pour une vente aux enchères

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, de mettre la salle d'entrée à disposition du notaire moyennant le paiement de la location de 1 journée à une personne extérieure à la commune soit 255 € (ménage compris).

Installation de la télémédecine à l'EHPAD St Louis : demande de prêt de la commune

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, à la majorité des votants (8 abstentions ; 3 pour ; 5 contre), se déclare défavorable à l'octroi d'un prêt de 20 000 € à l'EHPAD.

Positionnement du conseil municipal par rapport à la vente des bâtiments de l'association ADAPEI situés sur le territoire de la commune

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal ne souhaite pas, à l'unanimité des votants, acquérir l'ensemble des bâtiments de l'ancien institut médico éducatif installé sur la commune. La commune est suffisamment chargée financièrement.

Questions diverses

Subventions de fonctionnement 2016 : attribution à la Maison familiale rurale des Athiauds à ST GERMAIN LESPINASSE

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'accorder une subvention de 90 € à cette maison qui accueille 3 jeunes de la commune. Il décide également de verser la somme de 30 € par jeune à tous les établissements d'accueil scolaire de jeunes de la commune.

- **Philtex and Recycling**

Daniel DURAND prendra contact avec cette société pour recueillir les éléments nécessaires à la facturation des redevances dues pour l'installation d'un conteneur de collecte de textiles sur le point d'apport volontaire des déchets, triés, dans la zone d'activités.

- **Démolition du local vers le cimetière**

Le conseil municipal prend connaissance du vol de la remorque dans le local du cimetière. Il accepte de faire démolir ce bâtiment dont le toit a été endommagé lors de l'infraction.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 23 heures 15.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 16 mars 2016.

La secrétaire de séance,
Fabrice CHENAUD

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET